

antispasmodiques. La similitude de ces faits thérapeutiques est une preuve de plus de l'homogénéité de ce groupe de médicaments.

Les classifications des antispasmodiques proposées jusqu'ici se ressentent de l'incohérence et du peu de philosophie qui caractérisent les classifications thérapeutiques en général. Virey les distribue en deux groupes: 1° ceux qui diminuent ou affaiblissent l'excitabilité nerveuse; 2° ceux qui la fortifient ou l'accroissent; et il range sous ces deux vocables les antispasmodiques indirects aussi bien que les antispasmodiques vrais, des narcotiques, des stimulants généraux et spéciaux. Toutefois, en faisant remarquer que les *substances les plus odorantes agissent principalement sur le système nerveux*, il semble avoir indiqué ce fait si intéressant, et sur lequel je viens d'insister tout à l'heure, qui lie l'odoréité à la qualité antispasmodique. (Virey, *Dict. des sc. méd.*, 1812, tom. II, p. 212.)

Guersant a divisé de la manière suivante les antispasmodiques: 1° *antispasmodiques gommo-résineux* (asa foetida, opopanax, gomme ammoniaque, galbanum); 2° *antispasmodiques camphrés* (camphres, sauge, mélisse, menthe); 3° *antispasmodiques aromatiques* (tilleul, lis, muguet, oranger); 4° *antispasmodiques éthérés*; 5° *antispasmodiques azotés* (ammoniaque étendue, ammoniaque succinée, acide pyrozoonique affaibli, musc, castoréum, ambre gris). (Guersant, *Répert. des sc. méd.*, t. III, art. ANTISPASMODIQUES.) Cette division est loin d'être irréprochable: certains de ses groupes rentrent, en effet, les uns dans les autres, tels, par exemple, les antispasmodiques camphrés et les antispasmodiques aromatiques; certains agents qu'elle renferme, l'ammoniaque en particulier, ont des propriétés antispasmodiques qui sont contestables; enfin elle omet toute la série des antispasmodiques gazeux.

Trousseau et Pidoux ont remplacé la classification des antispasmodiques par une simple énumération, dans laquelle ces substances sont groupées suivant l'ordre d'histoire naturelle, lequel importe si peu au praticien.

A mon avis, on peut établir dans cette classe de médicaments, si nombreuse et si importante, les groupes qui suivent:

1° *Stupéfiants éthériques*. Type, l'*éther sulfurique*. — L'action stupéfiante diffusible de ces substances peut, poussée à un certain degré, atteindre les limites de l'enchaînement complet des fonctions nerveuses sous leur triple expression: sensibilité, intelligence, mouvement. Ce groupe constitue, en quelque sorte, l'anneau intermédiaire entre les stupéfiants fixes et les stupé-

fians diffusibles; l'action insensibilisante, l'action paralysante ou amyosthénique et l'effet somnifère, caractérisent d'une manière générale ces agents, qui constituent un groupe très-naturel.

2° *Stupéfiants cyaniques*. Type, l'*acide cyanhydrique*. — Les stupéfiants diffusibles ou les antispasmodiques de cette catégorie ont tous pour principe un même gaz délétère, le cyanogène, qui, à l'état de combinaison acide avec l'hydrogène, existe engagé naturellement dans les organes de certaines plantes. Les eaux distillées, les essences de laurier-cerise et d'amandes amères, le cyanure de potassium, les cyanures de mercure et de zinc, le bleu de Prusse ou cyanure ferroso-ferrique, contiennent également cet acide ou à l'état de mélange ou à l'état de combinaison, mais de combinaison peu stable, et d'où les réactions des sucres acides de l'estomac doivent nécessairement dégager l'acide cyanhydrique.

Comme les agents du groupe précédent, les cyaniques peuvent, portés par toutes les voies de l'absorption, aller impressionner ou même sidérer les centres nerveux. La peau, le tissu cellulaire, le rectum, les veines, sont, comme la muqueuse pulmonaire, les voies d'introduction des cyaniques; mais cette dernière leur prête une rapidité et une énergie remarquables. Coze de Strasbourg a démontré, en effet, que ces substances agissent d'autant plus promptement qu'elles sont déposées plus près du trajet respiratoire: ayant ouvert la trachée d'un chien et établi une canule, il remarqua que l'acide cyanhydrique déposé sur la langue n'agissait plus que faiblement; tandis qu'il reprenait toute son activité sidérante, si on le présentait sur une éponge à l'entrée de la canule trachéale. Ce point de contact avec les éthers et le chloroforme est très-remarquable. Je ne doute nullement que l'inhalation ménagée des vapeurs cyaniques ne puisse produire une anesthésie très-analogue à celle du chloroforme, mais je n'ai pas d'expériences sur ce point; il m'est arrivé plusieurs fois, dans mes leçons, d'empoisonner des chiens en leur faisant ingérer de petites quantités de cyanure de potassium de Wiggers, et j'ai été constamment frappé de la ressemblance des accidents qui se déroulaient sous mes yeux avec ceux de l'anesthésie chloroformique poussée à des limites reculées. Cette ressemblance est bien plus réelle encore quand on compare les effets physiologiques des stupéfiants éthériques avec ceux des stupéfiants cyaniques: une sorte d'ivresse passagère, de la titubation, des vertiges, de la pesanteur de tête, caractérisent une action modérée; l'influence est-elle poussée plus loin, surviennent un abaissement notable de la circulation et de la calorification, des alternatives de convulsions et de coma, une lenteur